



Rapport annuel

au 31/12/2024

SOREA ISR ACTIONS EURO

Part **E**, Part **F**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCPE de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

ORIENTATION DE LA GESTION

Le FCPE « SOREA ISR ACTIONS EURO » est classé en « FCPE Actions de pays de la zone euro ».

OBJECTIF DE GESTION ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE SOREA ISR ACTIONS EURO, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts R du FCP LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP, dit maître, et à titre accessoire en liquidités et/ou en dépôts détenus dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux du FCPE.

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du FCP maître ci-après :

L'objectif du FCP est **double** :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence MSCI EMU (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice MSCI EMU Net Return EUR est représentatif des 240 principales valeurs de la zone Euro.

La performance de cet indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Il utilise le cours de clôture. L'indice présenté est consultable dans www.msci.com.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence dans le respect d'un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

L'indicateur de référence est utilisé par l'OPC au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de cet indice est MSCI Inc. À la date de dernière mise à jour du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du FCPE est identique à celui du FCP maître ci-après :

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer après élimination de 20% des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en

¹ L'indice MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) représente les sociétés de large et moyenne capitalisation des 10 pays développés de l'Union économique et monétaire européenne. Il couvre environ 85 % de la capitalisation boursière flottante de l'Union Économique et Monétaire Européenne. L'indice MSCI EMU inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis est calculé et publié par son administrateur Morgan Stanley Capital International. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.msci.com/indexes>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative.

Les décisions d'investissement sont prises par la Société de Gestion, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne. L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la Société de Gestion. Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles: l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles.

- allocation des valeurs via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la Société de Gestion en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme.

Ce moteur, fondé sur l'analyse de la Société de Gestion que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex: Value, Size, Growth, Momentum, Quality...).

L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par la Société de Gestion.

La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court terme et de long terme des styles;

- niveau d'exposition aux actions du marché de la zone euro: ajuster à partir d'un modèle d'aide à la décision, le niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions à l'intérieur de la fourchette [90 %,110%] ;
- stratégies optionnelles: mise en œuvre de stratégies distinctes à bases d'options listées sur actions.

Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

COMPOSITION DU FCPE

Le FCPE est investi en totalité dans la part R du FCP maître (dont les différentes classes d'actifs sont décrites ci-dessous) et à titre accessoire en liquidité et/ou dépôts détenus dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux du FCPE.

Les instruments utilisés par le FCP maître sont ainsi les suivants :

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP investit en permanence au moins 75 % de son actif en une sélection d'actions de la zone Euro, de moyennes ou grandes capitalisations, principalement de grandes capitalisations, appartenant à l'indice MSCI EMU suivant la procédure de gestion décrite ci-dessus. Le FCP pourra investir jusqu'à 20 % dans des certificats (produits ne comprenant pas de dérivés mais répliquant physiquement des paniers d'actions).

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé.

Les titres sélectionnés par la Société de Gestion, au moment de leur acquisition, auront une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « investment grade »), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la société de gestion retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions de FIA ou d'OPCVM. Les OPC utilisés sont principalement des OPCVM ou FIA actions sélectionnés suivant la procédure décrite ci-dessus. Les OPCVM ou FIA monétaires ne peuvent être utilisés qu'à titre accessoire dans le cadre de la gestion de trésorerie du fonds.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque défini.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche extra-financière. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments dérivés

Le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement).

Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :

- ☒ Action / indices
- ☒ Taux
- ☒ Change

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☒ Swaps - Forwards
- ☒ Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture ou exposition du risque de change
- ☒ Couverture ou exposition actions / indice

Le gérant aura recours à ces investissements notamment pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions, au risque de change ainsi que pour ajuster l'exposition du globale du portefeuille avec les indices de référence.

Les contrats à terme sont utilisés en achat et en vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux marchés.

Les options consistent en des positions acheteuses ou vendeuses pour ajuster l'exposition du portefeuille aux marchés.

Les swaps sont utilisés pour exposer/couvrir le portefeuille aux marchés sous-jacents.

Le FCP n'aura pas recours au Total Return Swap.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de l'OPCVM.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Le fonds n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés. Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille, le fonds n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

4. Dépôts d'espèces

Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du fonds (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions-rachats, etc.) dans la limite de 10 %.

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque du FCPE SOREA ISR ACTIONS EURO est identique à celui de son maître, le FCP LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP, défini ci-après.

PROFIL DE RISQUE DU FCP MAÎTRE

Le FCP relève de la classification "Actions des pays de la zone euro". À ce titre, les risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti du risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs et qu'une perte en capital n'est pas à exclure ;
- **Risque actions** : en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le porteur est exposé au risque des actions de manière importante, la valeur du Fonds peut baisser significativement ;
- **Risque lié aux modèles multicritères** : Les processus d'allocation (exposition au marché/ sélection de titres) du FCP repose sur l'élaboration de modèles multicritères développés par LBP AM permettant d'identifier des signaux d'achat ou de vente sur la base de résultats statistiques. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. Néanmoins l'impact de ce risque sur le niveau de la Valeur Liquidative est limité car ces modèles sont utilisés comme outils d'aide à la décision et non comme décision finale dans le cadre d'une gestion discrétionnaire ;
- **Risque de gestion** : Le porteur est averti du risque que les valeurs sélectionnées par le gérant ne soient pas les plus performantes ;
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi ;
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employés par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur, sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP ;
- **Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus**, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison) ;
- **Risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro** : Le FCP peut être soumis à un risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro à titre accessoire. Le FCP est soumis au risque de change sur les éventuels placements réalisés hors zone Euro et donc dans une devise autre que la devise de comptabilisation du FCP. La valeur de la part du FCP peut baisser si la devise de ces placements baisse face à l'euro avec une amplitude plus forte que l'évolution du titre acheté en devise locale ;
- **Risque de taux** : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser ;
- **Risque de crédit** : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres de créances dans lesquels est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Conjoncture économique et financière

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

L'actif du FCPE « SOREA ISR ACTIONS EURO » est investi en totalité et en permanence en parts dudit fonds maître « LBPAM ISR Actions Euro Large Cap » et à titre accessoire en liquidité.

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, le MSCI EMU Net Total Return EUR a enregistré une performance de 9,5 %.

Les secteurs ayant eu les meilleures performances sont les secteurs de la Technologie (+ 45 %), de la Consommation discrétionnaire (+ 37 %) et des Banques (+ 29 %).

Les secteurs ayant eu les plus mauvaises performances sont les secteurs des Biens de consommation personnelle (- 16 %), du Transport (- 10 %) et de l'Énergie (- 10 %).

Les titres ayant eu les meilleures performances sont: Siemens Energy (+ 320 %), UCB (+ 146 %), Rheinmetall (+ 117 %), Banco BPM (89 %) et Alstom (+ 88 %).

Les titres ayant eu les plus mauvaises performances sont: Neste (- 60 %), Carl Zeiss (- 54 %), Umicore (- 52 %), STMicroelectronics (- 46 %) et EDP Renovaveis (- 45 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI EMU dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part F	Indice de référence	Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	8,81 %	9,49 %	Sur 1 an	9,46 %	9,49 %
Sur 3 ans	8,34 %	13,83 %	Sur 3 ans	10,30 %	13,83 %
Sur 5 ans	26,79 %	37,64 %	Sur 5 ans	30,46 %	37,64 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP R	207 517,58	1 547 679,08	1 755 196,66

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 200,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,97 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,00 %.

INFORMATION SUR LES FRAIS COURANTS DIRECTS ET INDIRECTS SUPPORTÉS PAR LE FONDS

Frais du fonds nourricier:

Pour la part E: le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,33 % de l'actif net moyen de la part.

Pour la part F: le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,93 % de l'actif net moyen de la part.

Frais du fonds maître (part R du fonds LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP):

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 1,29 % de l'actif net de la part E du fonds nourricier.

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 1,29 % de l'actif net de la part F du fonds nourricier.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2024 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan actif (Devise: EUR)	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3,265,943.06
OPCVM	3,265,943.06
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	3,265,943.06

Bilan actif (Devise: EUR)	31/12/2024
Créances et comptes d'ajustement actifs	1,398.46
Comptes financiers	6,485.96
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	7,884.42
TOTAL ACTIF I+II	3,273,827.48

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	3,001,610.75
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	264,791.17
Capitaux propres I :	3,266,401.92
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	3,266,401.92
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	7,425.56
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	7,425.56
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	3,273,827.48

Compte de résultat	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	299.34
Sous-total Produits sur opérations financières	299.34
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	299.34
Autres produits :	-
Frais pris en charge par l'entreprise (*)	-602.67
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-22,633.13
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-22,633.13

Compte de résultat	Exercice 31/12/2024
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-22,333.79
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2,042.59
Sous-total Revenus nets I = C + D	-20,291.20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	605,267.77
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	605,267.77
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-37,301.58
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	567,966.19
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-217,626.00
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-217,626.00
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-65,257.82
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-282,883.82
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	264,791.17

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE SOREA ISR ACTIONS EURO, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts R du FCP LBP AM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP, dit maître, et à titre accessoire en liquidités et/ou en dépôts détenus dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux du FCPE.

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du FCP maître ci-après :

L'objectif du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence MSCI EMU (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	15.0970	18.4870	16.0710	18.4070	20.0280
Actif net (en k EUR)	6,582.30	5,377.50	4,139.93	4,121.22	3,191.83
Nombre de titres					
Parts C	435,990.8326	290,871.1390	257,601.4572	223,890.0261	159,363.2212

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- valeurs réalisées nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur revenus nets	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-valeurs nettes					
Parts C	1.32	3.42	1.14	1.28	3.48
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.08	-0.10	-0.10	-0.11	-0.12

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	16.2080	19.9650	17.4600	20.1180	22.0220
Actif net (en k EUR)	584.50	91.25	86.53	99.60	74.57
Nombre de titres					
Parts C	36,060.0014	4,570.1166	4,956.0420	4,950.9211	3,385.9617

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- valeurs réalisées nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur revenus nets	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-valeurs nettes					
Parts C	1.42	3.68	1.23	1.39	3.81
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-	-	-	-0.00	-0.00

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les O.P.C.: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de fonctionnement et de gestion

Part E :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux Barème	Prise en charge FCPE (porteur) / Enreprise
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC)	Actif net	0,10 % TTC taux maximum	FCPE
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,60 % TTC taux maximum	Entreprise
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,7 % TTC taux maximum	FCPE
3.	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Part F :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux Barème	Prise en charge FCPE (porteur) / Enreprise
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,70 % TTC taux maximum	FCPE
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,7 % TTC taux maximum	FCPE
3.	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la Part E.

Capitalisation pour la Part F.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part E.

Capitalisation pour la Part F.

Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	4,220,829.20
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	331,355.69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,651,090.95
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-22,333.79
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	605,267.77
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-217,626.00
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	3,266,401.92

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Exercice 31/12/2024
	Nombre de titres
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	16,459.3067
Nombre de titres rachetés	80,986.1116
Catégorie de classe E (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	133.5869
Nombre de titres rachetés	1,698.5463
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QS0002105PA9	F	Capitalisation	EUR	3,191,834.30	159,363.2212	20.0280
QS0011147285	E	Capitalisation	EUR	74,567.62	3,385.9617	22.0220

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par niveau maturité			Décomposition par de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6.49	-	-	-	6.49
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	6.49

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6.49	-	-	-	-
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	6.49	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010263806	LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP 44D			France	EUR	3,265,943.06
TOTAL						3,265,943.06

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	1,398.46
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	1,398.46
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	5,385.06
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	158.86
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	1,881.64
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	7,425.56

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	1,578.37	0.05
Frais de gestion administrative	21,009.20	0.60
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	45.56	0.05
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	200.91	-
Frais de gestion financière	401.76	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	3,265,943.06
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-20,263.50
Sommes distribuables au titre du revenu net	-20,263.50
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-20,263.50
Total	-20,263.50
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	555,052.58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	555,052.58
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	555,052.58
Total	555,052.58
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-27.70
Sommes distribuables au titre du revenu net	-27.70
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-27.70
Total	-27.70
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	12,913.61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	12,913.61
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	12,913.61
Total	12,913.61
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				3 265 943,06	99,99
OPCVM				3 265 943,06	99,99
LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP 44D	120 425,6291	27,12	EUR	3 265 943,06	99,99
Créances				1 398,46	0,04
Dettes				-7 425,56	-0,23
Autres comptes financiers				6 485,96	0,20
TOTAL ACTIF NET			EUR	3 266 401,92	100,00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total		-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	3,265,943.06
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	7,884.42
Autres passifs (-)	7,425.56
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	3,266,401.92

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

Bilan actif

	29/12/2023	30/12/2022
Dépôts	–	–
Instruments financiers	4 218 462,79	4 180 446,96
Titres d'organismes de placement collectif	4 218 462,79	4 180 446,96
OPC Maître	4 218 462,79	4 180 446,96
Opérations temporaires sur titres	–	–
Autres opérations temporaires	–	–
Instruments financiers à terme	–	–
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Autres opérations	–	–
Créances	–	46,29
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	–	46,29
Comptes financiers	8 456,89	50 524,63
Liquidités	8 456,89	50 524,63
TOTAL DE L'ACTIF	4 226 919,68	4 231 017,88

Bilan passif

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres	–	–
Capital	3 952 243,61	3 951 835,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	–	–
Report à nouveau (a)	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	293 623,45	301 171,74
Résultat de l'exercice (a,b)	-25 037,86	-26 545,25
Total capitaux propres		
(= Montant représentatif de l'actif net)	4 220 829,20	4 226 461,55
Instruments financiers	–	–
Opérations de cession sur instruments financiers	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–
Dettes représentatives de titres donnés en pension	–	–
Dettes représentatives de titres empruntés	–	–
Autres opérations temporaires	–	–
Instruments financiers à terme	–	–
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Autres opérations	–	–
Dettes	6 090,48	4 556,33
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	6 090,48	4 556,33
Comptes financiers	–	–
Concours bancaires courants	–	–
Emprunts	–	–
TOTAL DU PASSIF	4 226 919,68	4 231 017,88

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières	–	–
Produits sur actions et valeurs assimilées	–	–
Produits sur obligations et valeurs assimilées	–	–
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	–	–
Produits sur titres de créances	–	–
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Produits sur instruments financiers à terme	–	–
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	228,56	14,81
Produits sur prêts	–	–
Autres produits financiers	–	–
TOTAL I	228,56	14,81
Charges sur opérations financières	–	–
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Charges sur instruments financiers à terme	–	–
Charges sur dettes financières	–	-19,10
Autres charges financières	–	–
TOTAL II	–	-19,10
Résultat sur opérations financières (I + II)	228,56	-4,29
Autres produits (III)	–	–
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-26 373,22	-27 101,23
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-572,10	-513,24
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-26 144,66	-27 105,52
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 106,80	560,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	–	–
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-25 037,86	-26 545,25

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

1. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les O.P.C.: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- Frais à la charge du fonds:
 - 0.10 % TTC taux maximum sur la base de l'actif net pour la part E (CAC).
 - 0.70 % TTC taux maximum sur la base de l'actif net pour la part F.
- Frais à la charge de l'entreprise:
 - 0.60 % TTC taux maximum sur la base de l'actif net pour la part E.

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte: Néant

Commission de rachat indirecte: Néant

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la Part E.

Capitalisation pour la Part F.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part E.

Capitalisation pour la Part F.

Annexe

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe.

Le tableau comprend les lignes « Autres Souscriptions » et « Autres rachats » qui correspondent pour l'essentiel au montant net des opérations de régularisation effectuées par le teneur de compte.

Evolution de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	4 226 461,55	5 468 745,47
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	485 655,17	627 264,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1 070 135,24	-1 198 522,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	305 981,71	312 702,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	299 010,67	-956 623,97
Différence d'estimation exercice N	1 454 207,76	1 155 197,09
Différence d'estimation exercice N-1	-1 155 197,09	-2 111 821,06
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-26 144,66	-27 105,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	4 220 829,20	4 226 461,55

Ventilations des souscriptions / rachats (*) (**)

	29/12/2023	30/12/2022
SOUSCRIPTIONS	485 655,17	627 264,94
Réserve spéciale de participation	182 768,73	165 891,05
Intéressement	204 374,12	201 850,01
Versements volontaires	39 776,98	60 797,44
Comptes Epargne Temps	-	-
Congés payés	-	-
Abondement	58 393,15	192 881,73
Versements en apport de titres	-	-
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	-	-
Transferts en provenance de CCB	-	-
Transferts provenant d'autres fonds	235,46	5 817,33
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	-	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	106,73	27,38
Extourne de rachats	-	-
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Commission d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-
RACHATS	-1 070 135,24	-1 198 522,30
Remboursements	-634 711,36	-552 729,59
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-433 839,80	-647 051,29
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-	-
Frais de tenue de compte	-1 584,16	-4 022,18
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	0,08	5 280,76
Extourne de souscriptions	-	-
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes.

(**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

3. Compléments d'information

Complément d'information 1

	29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	–
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	–
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	–
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	–
Actions	–
Titres de taux	–
OPC	4 218 462,79
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	–
Swaps (en nominal)	–
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	–
Titres pris en pension	–
Titres empruntés	–

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	29/12/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	27 236,8380
Nombre de titres rachetés	60 948,2691
Catégorie de classe E (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	5,1326
Nombre de titres rachetés	10,2535
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	–
Commissions de rachat acquises à l'OPC	–
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	–
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	–

Frais de gestion

	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	–	–
Honoraires CLC en montant (TTC)	1 574,10	0,04
Frais de gestion administrative	24 762,75	0,60
Frais de gestion financière	–	–
Autres frais	–	–
Frais de gestion garantie	–	–
Frais de conseil	–	–
Frais d'assurance décès	–	–
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	–	–
Frais de gestion administrative	–	–
Frais de gestion financière	–	–
Autres frais	–	–

Complément d'information 2

	29/12/2023	
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	36,37	0,04
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	190,71	-
Frais de gestion financière	381,39	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	-
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	3 778,41
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	141,58
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	2 170,49
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	6 090,48

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	29/12/2023
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	–
Actions	–
Autres	–
Autres opérations	
Taux	–
Actions	–
Autres	–

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan				
Opérations de couverture	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan					
Opérations de couverture	–	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–	–

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
OPC Maître	–
Opérations temporaires sur titres	–
Autres instruments financiers	–
Créances	–
Comptes financiers	–
Passif	Néant
Opérations temporaires sur titres	–
Dettes	–
Comptes financiers	–
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	–
Autres opérations	–

Au 29 Décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	–	–
Résultat	-25 006,70	-26 512,95
Total	-25 006,70	-26 512,95
Affectation		
Distribution	–	–
Report à nouveau de l'exercice	–	–
Capitalisation	-25 006,70	-26 512,95
Total	-25 006,70	-26 512,95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	–	–
provenant de l'exercice N-1	–	–
provenant de l'exercice N-2	–	–
provenant de l'exercice N-3	–	–
provenant de l'exercice N-4	–	–

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice	286 720,72	295 033,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	–	–
Total	286 720,72	295 033,14
Affectation		
Distribution	–	–
Plus et moins-values nettes non distribuées	–	–
Capitalisation	286 720,72	295 033,14
Total	286 720,72	295 033,14
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-31,16	-32,30
Total	-31,16	-32,30
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-31,16	-32,30
Total	-31,16	-32,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 902,73	6 138,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6 902,73	6 138,60
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 902,73	6 138,60
Total	6 902,73	6 138,60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	15,7960	15,0970	18,4870	16,0710	18,4070
Actif net (en k EUR)	10 544,82	6 582,30	5 377,50	4 139,93	4 121,22
Nombre de titres					
Parts C	667 534,9710	435 990,8326	290 871,1390	257 601,4572	223 890,0261
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	–	–	–	–	–
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	–	–	–	–	–
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	–	–	–	–	–
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	3,01	1,32	3,42	1,14	1,28
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0,08	-0,08	-0,10	-0,10	-0,11

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	16,8800	16,2080	19,9650	17,4600	20,1180
Actif net (en k EUR)	776,22	584,50	91,25	86,53	99,60
Nombre de titres					
Parts C	45 983,4531	36 060,0014	4 570,1166	4 956,0420	4 950,9211
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	3,21	1,42	3,68	1,23	1,39
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-	-	-	-	-0,00

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 29 DÉCEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Quantité	Cours	Devise	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres d'OPC				4 218 462,79	99,94
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays					
Etats membres de l'Union européenne				4 218 462,79	99,94
LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP 44D	170 305,3204	24,77	EUR	4 218 462,79	99,94
Créances				–	–
Dettes				-6 090,48	-0,14
Dépôts				–	–
Autres comptes financiers				8 456,89	0,20
TOTAL ACTIF NET			EUR	4 220 829,20	100,00



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

SOREA ISR ACTIONS EURO

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2024**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **SOREA ISR ACTIONS EURO** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note A2 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par le fonds, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions

volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 mai 2025

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A stylized, handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ratana LYVONG'.

Ratana LYVONG

Associé